

## Conseil Municipal du 17 septembre 2020

Le **dix-sept septembre** deux mil vingt, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le **dix septembre 2020**, se sont réunis à la **Salle de La Passerelle**, exceptionnellement pour respecter les mesures sanitaires liées à la pandémie COVID-19, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Régis LEFEUVRE, Maire.

**Etaient présents** : LEFEUVRE Régis, ADAM Mathilde, ADAM Sophie, BEUDIN Jean-Cyrille, DUCHENE Lucie, DUCOIN Julie, DURAND Michel, FOURNIER Pascal, GUILLOIS Isabelle, JUDON Patrice, LEGUEDE Nathalie, Mickaël LOINARD, MENARD Jeanine, PERDREAU Ludovic, TERRIER David.

**Absent(s) excusé(s)** : /

**Pouvoirs** : /

**Secrétaire de séance** : Lucie DUCHENE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ; approuve le compte-rendu de la séance du 21 juillet 2020.

Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Demande achat de terrain, rue du Parc par Mme Chloé PICHOT
- Décision modificative budgétaire pour des opérations d'ordre (intégration de dépenses préalables aux travaux dans les comptes d'immobilisation).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de ces questions supplémentaires à l'ordre du jour.

### **1) - Opération 172 - Rue du Fief aux Moines**

#### **1a) Aménagements paysagers**

DCM 2020-07-17-01a

Monsieur le Maire évoque les travaux d'aménagement paysager dans la rue du Fief aux Moines.

Dans l'attente de devis non reçus à ce jour, ce sujet est reporté à une réunion ultérieure.

Enregistrée en Préf le *-non soumis à enregistrement en Préf-* publiée le 25/09/2020

#### **1b) Mobilier Urbain**

DCM 2020-09-17-01b

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise MAVASA pour l'installation de bornes, barrières et jardinières.

Celui-ci s'élève à la somme de 9 090, 64 € HT, soit 10 908,77 € TTC.

Vu le coût de celui-ci, le Conseil Municipal ne donne pas suite et souhaite mener une réflexion pour la réalisation de ces travaux à moindre coût (fourniture des équipements sans la pose).

Enregistrée en Préf le *-non soumis à enregistrement en Préf-* publiée le 25/09/2020

## 2) Opé 214 - Aménagements au 15bis Rue du Mans /6 log locatifs Mayenne Habitat et 1 micro-crèche

DCM 2020-09-17-02

Une réunion du Comité de Pilotage a eu lieu le 9 septembre 2020.

Le chiffrage du projet micro - crèche n'étant pas encore suffisamment affiné et faute d'éléments suffisants, ce sujet est reporté.

Enregistrée en Préf le *-non soumis à enregistrement en Préf-* publiée le

## 3) Opé 165 - Cimetière

### Aménagements funéraires - cavurnes

DCM 2020-09-17-03

Monsieur le Maire informe qu'une consultation a été lancée pour la fourniture et pose de 30 cavurnes dans le cimetière communal:

Devis PF WAGNER : 7 141,34 € HT, soit 8 569,60 € TTC

Devis PF MELANGER : 6 000,00 € HT, soit 7 200,00 € TTC

#### Décision :

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :*

*- décide de retenir la proposition de l'entreprise PF MELANGER pour 6 000,00 € HT, soit 7 200,00 € TTC*

*- autorise le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier*

Enregistrée en Préf le 24/09/2020

publiée le 25/09/2020

## 4) Affaires scolaires

DCM 2020-09-17-04

Sophie ADAM, adjointe, présente les effectifs de la rentrée scolaire 2020-2021:

Ecole Publique Eugène Hairy : 108 élèves dont 13 de Saint-Léger et 10 dérogations

Ecole Privée Saint-Joseph : 80 élèves dont 46 hors commune et 3 dérogations

Restaurant scolaire : 157 inscriptions (124 tous les jours)

Accueil périscolaire : 130 inscriptions

Enregistrée en Préf le *-non soumis à enregistrement en Préf-* publiée le 25/09/2020

## 5) Personnel

Le départ en retraite de la cuisinière étant prévu au 31 décembre 2020, le lancement de la procédure de recrutement va être lancé prochainement en partenariat avec la Communauté de Communes des Coëvrons.

Enregistrée en Préf le *-non soumis à enregistrement en Préf-* publiée le 25/09/2020

## **6) Urbanisme - Droit de Prémption Urbain**

### **6a) Déclaration d'Intention d'Aliéner au 28 Rue Robert-Glétron**

DCM 2020-09-17-06a

Monsieur le Maire expose :

Le 30 juillet 2020, Maître Rémy LEROUX, Notaire à Changé, a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner de Mr CHERBONNEL Maxime, concernant un ensemble immobilier sis au n° 28 Rue Robert-Glétron, et cadastré AB 4 (immeuble bâti et terrain) ;

Considérant la délibération référencée DEL 2015-114 du 14/12/2015 de la Communauté de Communes des Coëvrons transférant le Droit de Prémption Urbain à ses communes membres (sauf zones classées à vocation économiques relevant de l'intérêt communautaire) ;

Considérant la délibération n° 2020-06-02-11 en date du 02 juin 2020, plafonnant à 76 000 €, la délégation de signature donnée au Maire pour la signature des D.I.A. ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de prémption sur l'ensemble immobilier présentée.

**Décision :**

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :  
- décide de ne pas exercer son droit de prémption.***

Enregistrée en Préf le 21/09/2020

publiée le 25/09/2020

### **6b) Déclaration d'Intention d'Aliéner au 20 rue de l'Ancienne Gare**

DCM 2020-09-17-06b

Monsieur le Maire expose :

Le 6 août 2020, la SCP « Alain PASQUIOU, Virginie RIHET et Antoine TURMEL », Notaires associés à LE MANS, a adressé en Mairie une déclaration d'intention d'aliéner de PODELIHA (entreprise sociale pour l'habitat), concernant un ensemble immobilier sis au n° 20 rue de l'Ancienne Gare, et cadastré AC 110 (immeuble bâti et terrain) ;

Considérant la délibération référencée DEL 2015-114 du 14/12/2015 de la Communauté de Communes des Coëvrons transférant le Droit de Prémption Urbain à ses communes membres (sauf zones classées à vocation économiques relevant de l'intérêt communautaire) ;

Considérant la délibération n° 2020-06-02-11 en date du 02 juin 2020, plafonnant à 76 000 €, la délégation de signature donnée au Maire pour la signature des D.I.A. ;

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'exercice, ou non, du droit de prémption sur l'ensemble immobilier présentée.

**Décision :**

***Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :  
- décide de ne pas exercer son droit de prémption.***

Enregistrée en Préf le 21/09/2020

publiée le 25/09/2020

## **7) Budgets**

### **Recouvrement de frais de scolarisation**

DCM 2020-09-17-07

Monsieur le Maire présente les décomptes établis pour la participation aux frais de scolarisation à Vaiges pour l'année 2019-2020, des enfants domiciliés à l'extérieur de la Commune de Vaiges.

Ces décomptes seront notifiés aux communes de résidence :

-> participation de La Chapelle Rainsouin = 380,07 € /1 primaire et 0 maternel

-> participation de St Léger en Charnie = 6 576,05 € /11 primaires et 4 maternels.

### Décision

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide ces montants et autorise la mise en recouvrement de ces participations.*

Enregistrée en Préf le 24/09/2020

publiée le 25/09/2020

## 8) Territoire Energie Mayenne : Groupement de commande pour l'achat de fourniture d'électricité

DCM 2020-09-17-08

### Approbation de la Convention de groupement de Commande pour l'achat d'électricité coordonné par Territoire Energie Mayenne

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121.29 ;

Vu des articles L.2113-6 à L.2113-8 de l'ordonnance n°2018-1074 du 28 novembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010, dite NOME, portant nouvelle organisation du marché de l'électricité ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de VAIGES d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;

Considérant qu'en égard à son expérience le territoire d'Energie Mayenne (TE53) entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents ;

Considérant les délibérations tarifaires du Comité Syndical de TE53 en date du 28 janvier 2020 et du bureau syndical de TE53 en date du 23 juin 2020 relatives à l'adhésion des collectivités au groupement d'achats d'énergies (10€ par point de livraison pour une durée de 4 ans : 2021.2022.2023.2024).

### Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**Approuve** les termes de la convention du groupement de commandes pour l'achat d'énergies, annexée à la présente délibération ;

**Autorise** le Maire à signer la convention du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**Autorise** le Président de Territoire d'Energie Mayenne (TE53), en sa qualité de coordonnateur, à signer et notifier les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de VAIGES ;

**Donne** mandat au coordonnateur pour collecter les données de consommation auprès notamment des distributeurs et fournisseurs ;

**Décide** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune est partie prenante.

Enregistrée en Préf le 24/09/2020

publiée le 25/09/2020

## **9) Projet de cession de terrain : parcelle AB 130 en partie près du lieu-dit « Surprise »**

DCM 2020-09-17-09

Monsieur le Maire donne le compte -rendu du rendez-vous du 14/08/2020 avec Monsieur et Madame LEROY et DE PAIL qui ont sollicité l'acquisition d'une partie de la parcelle AB 130 longeant leur propriété au lieu-dit « Surprise ». Ceux-ci ont jugé le prix de vente fixé par délibération du Conseil Municipal en date du 21 juillet 2020 trop élevé (0,60 € le m<sup>2</sup>) et ont souhaité négocié ce prix.

Monsieur le Maire rappelle que cette partie de terrain, constituée de friche boisée, de sol humide (Rivière de La Vaige en bordure nord), se trouve actuellement libre de toute occupation.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

**Décision :**

*Entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **ACCEPTE le principe de la vente de cette partie de la parcelle AB 130 ;**
- **DECIDE de fixer à 0,50 € le m<sup>2</sup> net vendeur (frais d'actes -bornage, notaire, etc ... à la charge des acquéreurs) ;**
- **ANNULE la délibération n° 2020-07-21-14 en date du 21 juillet 2020**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et à signer tous documents nécessaires au lancement et à l'exécution de la présente décision.**

Enregistrée en Préf le 24/09/2020

publiée le 25/09/2020

## **10) Sté AGRIAL : parcelle AA 159**

### **10a) Proposition vente : avis du conseil municipal**

Monsieur le Maire annonce que la Société Agrial propose à la commune d'acheter la propriété située à l'entrée du bourg, rue des Croix. Il présente le rapport d'estimation du bien (parcelle AA159 d'une superficie de 1 813 m<sup>2</sup> sur laquelle est édifié un hangar de 405 m<sup>2</sup> à usage d'entrepôt).

L'évaluation avec les différentes hypothèses étant jugée trop élevée et le coût de la démolition et désamiantage sous estimé, le Conseil Municipal demande à Monsieur le Maire de rencontrer les vendeurs afin d'échanger sur ce projet de transaction.

Enregistrée en Préf le

-non soumis à enregistrement en Préf-

publiée le 25/09/2020

### **10b) Devis pour démolition hangar**

Afin de compléter le dossier du projet d'achat du bien appartenant à la Société Agrial, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise SNTP SALMON. Celui-ci concerne le désamiantage de la toiture et la déconstruction de l'ensemble du bâtiment et s'élève à 31 958,00 € HT, soit 38 349,60 TTC, ce qui confirme que ces travaux ont été sous-évalués dans le projet de transaction.

Enregistrée en Préf le

-non soumis à enregistrement en Préf-

publiée le

## **11) ICPE - EARL de la Faisanderie à Saint Jean sur Erve**

**Demande présentée par l'Earl de la Faisanderie 29 pour l'exploitation d'un élevage avicole de 40 000 emplacements volailles au lieu-dit « La Noë » à Blandouet-Saint Jean » : Avis du Conseil Municipal**

DCM 2020-09-17-11

En application de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de synthèse du dossier présenté ci-après, a été transmise aux conseillers municipaux.

En application de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement, la Commune de Vaiges est informée de la demande déposée en Préfecture par l'Earl de la Faisanderie 29 en vue d'une autorisation d'exploiter un élevage avicole de 40 000 emplacements volailles (rubrique 2111-1 de la nomenclature des ICPE) au lieu-dit « La Noë à Blandouet-Saint-Jean ».

Le projet prévoit l'épandage sur les communes de Blandouet-Saint-Jean et Vaiges.

L'enquête publique préalable à l'autorisation d'exploiter est ouverte du lundi 31 août 2020 au lundi 28 septembre 2020 (le dossier complet est consultable en Mairie de Saint-Jean sur Erve, commune déléguée de Blandouet-St-Jean)

Conformément à l'article R 512-46-11 du Code de l'environnement, et considérant que le territoire de la Commune de Vaiges sera concerné par les épandages de produits issus de cette exploitation, le Conseil Municipal est consulté pour avis sur ce projet. Cet avis doit être formulé au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

### Décision

*Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet exposé ci-dessus, et après en avoir délibéré, donne un avis favorable à ce dossier, sous réserve du strict respect des obligations réglementaires liées à ce type d'installations.*

Enregistrée en Préf le 24/09/2020

publiée le 25/09/2020

## **12) Frelon asiatique : Action de lutte collective printemps 2021**

Acquisition de pièges  
DCM 2020-09-17-12

Monsieur le Maire présente le devis du Rucher du Moulin pour la fourniture de 600 pièges à frelons asiatiques. Le coût s'élève à 1 450,00 € HT, soit 1 740,00 € TTC.

### Décision :

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :*  
- décide de lancer l'opération de lutte contre le frelon asiatique  
- d'accepter le devis d'un montant de 1 740,00 € TTC

Enregistrée en Préf le 24/09/2020

publiée le 25/09/2020

## **13) Travaux des commissions communales**

Une réunion de la commission BULLETIN a eu lieu le 21/08/2020.  
Un projet d'esquisse est présenté.

## **14) Demande achat de terrain, portion de la parcelle AA 197 rue du Parc par Mme Chloé PICHOT**

DCM 2020-09-17-14

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Chloé PICHOT.  
Celle-ci souhaite acquérir une partie de la parcelle communale cadastrée section AA n° 197. Ce terrain jouxtant sa propriété, son acquisition lui éviterait d'avoir à emprunter la cour de la propriété voisine pour sortir sur la voie publique.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette demande.

**Décision :**

*Entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,*  
 - **ACCEPTE** le principe de la vente d'une partie de la parcelle AA 197;  
 - **DECIDE** de fixer à 1,00 € le m<sup>2</sup> net vendeur (frais d'actes, bornage, notaire, etc ... à la charge de l'acquéreur) ;  
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes démarches et à signer tous documents nécessaires au lancement et à l'exécution de la présente décision.

Enregistrée en Préf le 24/09/2020

publiée le 25/09/2020

## 15) Décision modificative budgétaire n° 2020-02/Budget

### Commune

DCM 2020-09-17-15

**Motif : Opérations d'ordre (intégration de dépenses préalables aux travaux dans les comptes d'immobilisation)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, la décision modificative budgétaire suivante :

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Chap / Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
	<i>néant</i>		
<b>Total de la présente décision</b>		<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Pour mémoire DMB n° 2020-01		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire BP		1 354 735,94 €	1 354 735,94 €
<b>Total section fonctionnement</b>		<b>1 354 735,94 €</b>	<b>1 354 735,94 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>			
<b>Chap / Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>
041 / 2031	/ intégrations comptes "temporaires" d'immobilisation	30 000,00 €	
041 / 2033	/ intégrations comptes "temporaires" d'immobilisation	3 000,00 €	
041 / 238	/ intégrations comptes "temporaires" d'immobilisation	42 000,00 €	
041 / 2313	/ intégrations comptes "temporaires" d'immobilisation		3 000,00 €
041 / 2315	/ intégrations comptes "temporaires" d'immobilisation		72 000,00 €
<b>Total de la présente décision</b>		<b>75 000,00 €</b>	<b>75 000,00 €</b>
Pour mémoire DMB n° 2020-01		450,00 €	450,00 €
Pour mémoire BP		1 400 365,79 €	1 400 365,79 €
<b>Total section investissement</b>		<b>1 475 815,79 €</b>	<b>1 475 815,79 €</b>

Enregistrée en Préf le 21/09/2020

publiée le 25/09/2020

## Décisions du Maire : porté à connaissance du Conseil Municipal

Réf. Alinéa //article L 2122-22 du CGCT	date de l'acte	Objet	Montant engagé TTC
Alinéa 4°  Marchés < 90 000 € HT	16-juil	Dépannage problème eau Chaude Pôle enfance - Devis LEVEILLE	461,72 €
	06-août	Rotule pour réparation carrefour rue Fief aux Moines et R,Glétron - Devis MAVASA	138,00 €
	31-août	Produits Entretien Cantine - Cde A PRO HYGIENE	393,41 €
	01-sept	Fourniture table induction Pôle enfance - Devis LEVEILLE	412,00 €
	15-sept	Devis TROU élagage rte de Chammes pour fibre	403,20 €
Alinéa 8° Concessions cimetièrre	7-sept.	50 ans	160,00 €
Alinéa 15° Préemption et DIA < 76 000 €	2-sept	3 rue des Eglantiers	72 000,00 €

### Questions diverses

- L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur un projet d'installation de panneaux d'informations lumineux dynamiques sur les Coëvrans. Le Conseil Municipal émet un accord de principe ; un mail sera transmis aux communes du territoire afin d'envisager une commande groupée.
- Monsieur le Maire fait part de la demande de Monsieur Alain HUAULME qui souhaiterait installer un distributeur à pizzas sur la commune de Vaiges.  
Le Conseil Municipal émet un accord de principe et demande à Monsieur le Maire de prévoir une rencontre avec le demandeur.
- Monsieur Michel DURAND évoque l'état du terrain de football. Il est décidé de lancer une étude pour la réfection totale du terrain.

### Célébration de mariage :

date	heure	union	Officier Etat Civil	Assistant
03/10/2020	9 H 30	BARROCHE-POTTIER	Régis LEFEUVRE	David TERRIER

### Parrainage civil :

date	heure	famille	Officier Etat Civil	Assistant
26/09/2020	11 H 15	3 enfants LENAIN Xavier	Julie DUCOIN	Patrice JUDON

### Dates à retenir :

#### Commissions :

date	heure	Commission	Objet
22/09/2020	18 H 30	BATIMENT	Salle de musique



## Prochain Conseil Municipal

- Jeudi 29 octobre 2020

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 30.

\*\*\*\*\*

**Le Secrétaire de séance,**  
Lucie DUCHENE



**Le Maire,**  
Régis LEFEUVRE

